Image not found or type unknown

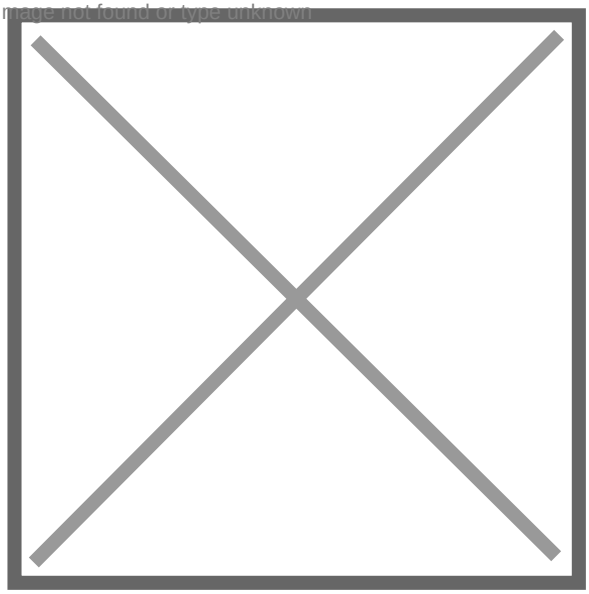

Réclamation après état des lieux de sortie

Par **BILOUKE**, le **15/09/2010** à **12:00**

Bonjour,
Plus de 2 mois après l'état des lieux de sortie mon propriétaire m'a envoyé 1 annexe de cet EDL me réclamant de l'argent. Cette annexe est uniquement signée par lui et est même contradictoire l'EDL. Il me facture donc la reféction complète de sa maison alors que tout ce qu'on pouvait nous reprocher était des griffures (rebouchées) sur 1 mur et 1 grosse trace d'humidité dans 1 pièce.
Le propriétaire est il dans son droit ? Cela vaut il le coup d'engager 1 procédure pour récupérer 1500 € ?
Cette annexe ne m'a pas été envoyée en recommandé donc pour l'instant j'ai fait comme si je ne l'avais pas reçue. Dois je faire quand même 1 mise en demeure avant d'engager 1 procédure ?

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **13:18**

Le bailleur vous réclame de l'argent ou retient une somme sur le dépot de garantie ?
Dans le 1er cas, vous attendez qu'il fasse la procédure, dans le second cas, vous faites la procédure pour récupérer votre dépot de garantie

Par **BILOUKE**, le **15/09/2010** à **13:24**

En fait il refuse de restituer le dépot de garantie et en plus il me réclame de l'argent ! Je pense qu'il sait qu'il n'est pas dans son droit sinon j'aurai eu 1 lettre AR !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés